# LENS actualités

*parce qu'il se passe toujours quelque chose dans notre ville*

n° 53
magazine municipal
Juin 2008

Loisirs

Festivités

# Été 2008

Détente

*Découvrez vite le programme des animations !*

## C'est arrivé près de chez vous


- Route du Louvre 2
- Marché aux Fleurs 2
- Le Quartier des Gares achève sa métamorphose ! 4

## Infos Mairie


- Le service sport a déménagé ! 5
- Eté 2008 : permanences des élus 8


## Le dossier du mois


- Présentation de vos adjoints de quartier 10-11

Dans nos quartiers 12-13

Expression politique 14

Pour les jeunes

- Eté 2008 : des solutions adaptées pour divertir la jeunesse lensoise 15

Côté culture

- Les enfants s'initient au jeu théâtral 16

Bon à savoir 18

Agenda

- Grandes Fêtes de Lens 19
- Cet été, Place aux Artistes ! 19

## Route du Louvre

Marathon, course de 10 km, randonnées pédestres, activités et animations sur l'ensemble des parcours, ***chaque participant a pu trouver son bonheur ! Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition de cette manifestation d'envergure internationale !***

## Marché aux Fleurs

Un dimanche ensoleillé, horticulteurs, pépiniéristes, artistes peintres, tourneur sur bois, sculpteur sur fruits et légumes, dégustation de cochon grillé, animation par des danseurs country ; atelier de céréaline et concours de dessins pour les plus jeunes : ***tous les ingrédients d'une 35ème édition du Marché aux Fleurs très réussie !***

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*L'été se profile à l'horizon…*

*Les Grandes Fêtes de Lens vont en marquer le commencement, les 21 et 22 juin prochains : le centre-ville fera place aux enfants le samedi, puis un carnaval donnera des couleurs latino aux rues lensoises le dimanche… Rythme et émerveillement garantis !*

*Suivront les représentations en centre-ville de danseurs, musiciens, jongleurs,… dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes », tous les mercredis et samedis après-midi en juillet et en août. Les spécialistes des arts de rue viendront partager avec vous leur passion.*

*Pour les plus jeunes, la diversité des activités jeunesse proposées par la collectivité permettra à chacun de trouver son bonheur : centre de loisirs, sortie d'un jour ou centre sportif, tous les petits lensois pourront se divertir pendant leurs vacances scolaires !*

*Je vous invite à profiter pleinement en famille de ces moments de détente.*

*Enfin, je souhaite à Gervais Martel, Président du RCL, de passer très vite cet épisode de la Ligue 2 pour le Club. J'en appelle aux supporters, au monde économique et politique : soyons solidaires et mobilisés. Fiers d'être lensois, c'est hier, aujourd'hui et demain.*

***Guy DELCOURT***
*Maire de Lens*
*Député du Pas-de-Calais*

# Au sommaire de ce numéro


## C'est arrivé près de chez vous

- Route du Louvre 2
- Marché aux Fleurs 2
- Goûters dansants 4
- Un nouvel équipement pour les joueurs de l'UFC Lens 4
- Le Quartier des Gares achève sa métamorphose ! 4

## Infos Mairie

- Le service sport a déménagé ! 5
- Résidence Sellier : les logements pour personnes âgées 5
- Prévention Canicule 5
- Le parrainage civil 6
- Démarches d'urbanisme, mode d'emploi 7
- Été 2008 : permanences des élus 8
- Piscine Olympique Municipale : nouveaux horaires et activités 9

## Le dossier du mois

- Présentation de vos adjoints de quartier 10-11

## Dans nos quartiers

- Création des Conseils de quartier à Lens 12-13

## Expression politique 14

## Pour les jeunes

- Été 2008 : des solutions adaptées pour divertir la jeunesse lensoise 15
- Journées-Louvre 15

## Côté culture

- Les enfants s'initient au jeu théâtral 16
- « Flick book Louvre-Lens » : le mini musée des élèves des écoles Marie Curie et la Passerelle 16
- Un été avec où balades riment avec culture ! 17

## Bon à savoir

- L'ADIE, association de microcrédit en France, recherche des bénévoles 18
- Accompagner la fin de vie, s'informer, en parler 18
- Maison du diabète et du Risque Cardio-vasculaire à proximité… 18

## Agenda

- Grandes fêtes de Lens 19
- Cet été, Place aux Artistes ! 19
- 14 juillet, fête nationale 19


*Directeur de la publication : Guy Delcourt*
*Réalisation : Service communication de la ville de Lens - Agence Audace*
*Impression : L'Artésienne*
*Dépôt légal : 4ème trimestre 2004*
*Tirage : 17 000 exemplaires*
Diffusion gratuite dans toutes les boîtes aux lettres de Lens

audace.fr - 03 21 135 600

## Goûters dansants

Centre Alexandre Dumas, Salle René Houdart, Cercle Amical du 4, Salle Jean Nohain ou Gymnase du Collège Jean Jaurès, ***les aînés lensois ont bénéficié,*** à proximité de leur domicile, ***d'un goûter dansant offert par la Municipalité.*** Bonne humeur et rythme étaient à chaque fois au rendez-vous !

## Un nouvel équipement pour les joueurs de l'UFC Lens

La Ville de Lens a contribué à offrir un nouvel équipement aux joueurs du club de football UFC LENS.
***Guy Delcourt***, Maire de Lens et Député du Pas-de-Calais, ***a remis officiellement le maillot au capitaine de l'équipe,*** le 4 avril dernier.

## Le Quartier des Gares achève sa métamorphose !

Les premiers coups de pioches datent de début 2007... Quelques mois plus tard, le Quartier des Gares adopte son nouveau visage : ***la création de ce pôle d'échanges régional*** (Gare Ferroviaire, Gare Routière, parking) ***rend la Gare plus accessible par les différents modes de transport*** (piétons, cyclistes, taxis, bus, voitures, trains).

# Le service sport a déménagé !

Depuis la fin du mois d'avril, ***le service sport s'est implanté dans les locaux situés 83, avenue Van Pelt.***

*Pour tout renseignement, vous pouvez composer le :* ***03 21 69 08 26***
*ou le* ***03 21 69 08 43***

# Résidence Sellier : les logements pour personnes âgées

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de la Résidence Henri Sellier, la construction d'une résidence de 17 logements pour personnes âgées est programmée, à proximité de l'îlot résidentialisé Delacroix – Cézanne.

***Pas-de-Calais Habitat ne pouvait réaliser ce programme de logements adaptés dans les délais qui lui étaient impartis.*** Le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Rémi Caron a donc décidé de confier cette opération à un nouvel opérateur.

***La Ville de Lens a donc choisi de confier cette opération au bailleur « Le Cottage Social des Flandres ».***

Après avoir recueilli l'accord de l'ensemble des signataires initiaux et dès la signature d'un avenant à la convention financière ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ***ces logements seront réalisés par « Le Cottage Social des Flandres » qui travaille d'ores et déjà sur le projet.***

# Prévention Canicule

## Se faire connaître...

Dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule, les personnes fragiles sont invitées à se faire recenser auprès du Centre Communal d'Action Sociale. Les personnes âgées de plus de 60 ans (seules ou en couple), les personnes handicapées isolées, et les personnes en situation de vulnérabilité et/ou en perte d'autonomie peuvent dès maintenant contacter le ***03 21 14 25 70***.

## L'objectif...

Ce recensement est destiné à permettre aux services sociaux d'apporter une réponse adaptée aux personnes en situation de fragilité, de façon à ce qu'elles puissent bénéficier d'actions de prévention, en cas d'alerte canicule.

## Quelques conseils en cas de canicule...

***Protégez-vous de la chaleur***

- ***Évitez les sorties et activités physiques*** aux heures les plus chaudes,
- ***Restez à l'ombre*** en cas de nécessité de sortie et portez chapeau et vêtements légers,
- ***Fermez les volets et rideaux*** des façades exposées au soleil,
- ***Maintenez les fenêtres fermées*** tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure – Ouvrez la nuit en provoquant des courants d'air.

***Rafraîchissez-vous***

- ***Restez dans les pièces les plus fraîches*** de votre domicile,
- ***Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous,*** rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés, ou à défaut dans des lieux ombragés, proches de votre domicile,
- ***Humidifiez-vous le corps*** plusieurs fois par jour.

***Buvez et continuez à manger***

- ***Buvez le plus possible,*** même sans avoir soif : eau, jus de fruit peu sucrés,... (Ne consommez pas d'alcool),
- **Mangez comme à votre habitude.**

Demandez conseil à votre médecin, ou à votre pharmacien en cas de prise de médicament ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

***N'hésitez pas à aider, en vous informant de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et à vous faire aider, si la chaleur vous met mal à l'aise.***

# *Le parrainage civil*

Acte citoyen, le parrainage civil (ou « baptême Républicain ») est l'engagement moral des parrain(s) et marraine(s) d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie et de suppléer les parents en cas de malheur familial. Il est également destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

***Le baptême civil est né sous la Révolution Française, à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État. Il fut inspiré par Monsieur Camille Desmoulins.***

Même s'il semble prévu par le décret du 20 Prairial, an II (8 juin 1794) qui donnait aux municipalités l'exclusive habilitation à établir les actes de l'état civil, aucun texte législatif ne lui est vraiment applicable. Il relève plus de la coutume.

***Légalement, le baptême civil n'a aucune valeur juridique. L'engagement des parrain(s) et marraine(s) reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire, Officier d'État Civil.*** Les parents qui souhaiteraient faire des parrain(s) et marraine(s) de véritables « tuteurs » en cas de disparition, doivent procéder par voie testamentaire chez un notaire, ou par sous-seing privé (article 398 du Code Civil).

Les municipalités ne sont pas tenues d'offrir ce service. De plus, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, les baptêmes civils ne sont pas inscrits sur les registres de la commune. Il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Jadis instauré comme une mesure anticléricale, le baptême civil est, de nos jours, plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux. ***Il s'agit d'une démarche personnelle des parents qui s'inspire des principes d'une laïcité moderne : liberté d'opinion et égalité civile des religions.***

À Lens, les baptêmes civils sont célébrés à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville

## *Conditions*

Le parrainage peut être une réponse appropriée quel que soit l'âge du filleul, même au-delà de la majorité. La relation de parrainage peut prendre des formes différentes en fonction de l'âge du filleul. Quand l'enfant a la capacité de discernement, son avis sera recueilli.

De même, ***il n'existe aucune condition d'âge pour être parrain ou marraine. Il est cependant souhaitable qu'au moins un des deux soit majeur.***

Pour un baptême civil, ***le dossier doit être déposé au service de l'Administration Générale, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville deux mois avant la date prévue de la cérémonie.***

## *Pièces à fournir :*

- Fiche de renseignements à compléter (à retirer auprès du service administration général de l'Hôtel de Ville)
- Livret de famille des parents à présenter
- Un justificatif de domicile récent des parents à Lens
- Copie de la pièce d'identité des parrains et marraines

### *Pour rappel...*

- Noces d'or célébrées pour 50 ans de mariage
- Noces de diamant célébrées pour 60 ans de mariage
- Noces de platine célébrées pour 70 ans de mariage
- Nouveau depuis le 1er novembre 2007 : noces de palissandre à l'occasion de 65 ans de mariage

Le dossier est à déposer le plus tôt possible : (Dernier délai : 1 mois avant la cérémonie)

- Fiche de renseignements (à retirer en Mairie)
- Livret de famille
- RIB pour le versement de l'allocation

### *A noter*

***- Les cérémonies des noces sont célébrées uniquement le matin***

***- Les parrainages sont célébrés uniquement dans l'après-midi en fonction des réservations de mariage***

# Démarches d'urbanisme, mode d'emploi

Suite à la réforme entrée en vigueur le 1er octobre 2007, le code de l'urbanisme a connu une simplification des démarches et une modification des délais d'instruction.
Pour rappel, la mairie est le guichet unique pour le dépôt de toutes les demandes d'autorisations liées à l'urbanisme.
Pour tous les dossiers la mairie dispose d'un mois pour procéder aux réclamations de pièces complémentaires. On parle du délai de pré-instruction.
Le délai d'instruction débute à partir du moment où le dossier est complet et déposé en mairie.

## Le permis de construire

Délai d'instruction de deux mois pour les maisons individuelles - Éventuellement majoré pour consultation extérieure (ex : quatre mois supplémentaires si projet situé dans périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, comme c'est le cas pour la quasi totalité du centre-ville de Lens).

***Les projets qui nécessitent un permis de construire :***

- Toute construction nouvelle supérieure à 20 m² (de Surface Hors Œuvre Brute)
- Piscine non couverte ou dont la couverture <1,8 m
- Changement de destination entraînant une modification de la façade ou des structures porteuses du bâtiment
- Modification de l'aspect extérieur : modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture

## La déclaration préalable

Délai d'instruction d'un mois - Éventuellement majoré pour consultation extérieure (pour les mêmes raisons que celles attachées au permis de construire).

***Les projets qui sont soumis à une déclaration préalable :***

- Construction comprise entre 2 m² et 20 m² (de Surface Hors Brute Œuvre Brute)
- Clôture
- Mur de + de 2 m de haut
- Changement de destination : sans travaux ou ne modifiant pas les structures porteuses du bâtiment ou de sa façade
- Ravalement ou modification de l'aspect extérieur
- Division visant à créer plus de deux lots sans espace commun
- Piscine non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1,8 m (bassin entre 10 et 100 m²)

## L'autorisation de travaux

Délai d'instruction de cinq mois.
L'autorisation de travaux concerne essentiellement les aménagements intérieurs des commerces, notamment pour les établissements recevant du public. Cela permet de mesurer et d'appréhender les incidences sur les aspects sécurité-incendie, accessibilité Personnes Mobilité Réduite,...

## La demande d'enseigne (commerce)

Délai d'instruction de deux mois que le commerce soit situé ou non en zone soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
Cette démarche concerne tout commerce déposant une enseigne (bandeau ou drapeau).

## Le permis de démolir

Délai d'instruction de deux mois (majoré d'un mois si la zone de travaux est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

## Le certificat d'urbanisme d'information

Il indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété, et liste les taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain (demande des notaires essentiellement).
Délai d'instruction d'un mois si le dossier est complet.

***Vous pouvez télécharger les formulaires nécessaires à ces démarches en ligne :***

***http://www.urbanime.equipement.gouv.fr***

***Pour tout renseignement, contactez le Service Urbanisme et Stratégie Foncière par téléphone, au 03 21 08 03 03 ou sur place, dans les locaux situés 83, avenue Van Pelt à Lens.***

# Été 2008 : permanences des élus

## Juillet 2008

- ***Fatima AIT CHIKHEBBIH*** - 14h à 16h - Centre Vachala : *Jeudi 3 juillet*
- ***Maryline BOIS*** - 10h à 12h - C.C.A.S : *Mardi 1er, 8, 22 et 29 juillet*
- ***Cécile BOURDON*** - 9h30 à 11h30 - C.C.A.S : *Mercredi 2, 9, 16 et 23 juillet*
- ***Jean-François CECAK*** - 16h à 18h - 83, avenue Van Pelt : *Mercredi 2, 9 et 16 juillet*
- ***Hélène CORRE*** - 15h30 à 17h30 - Hôtel de Ville : *Mercredi 2, 9 et 16 juillet*
- ***Thierry DAUBRESSE*** - 17h à 19h - Maison des Associations : *Vendredi 4 juillet*
- ***Yvette DAUTHIEU*** - 15h30 à 17h30 - Hôtel de Ville : *Lundi 7, 21 et 28 juillet*
- ***Jean-Paul DECOURCELLES*** - 17h à 19h - 83, avenue Van Pelt : *Lundi 7 juillet*
- ***Maurice DHEDIN*** - 9h à 10h30 - C.C.A.S : *Lundi 28 juillet*
- ***Annie FLAMENT*** - 13h30 à 15h30 - C.C.A.S : *Lundi 7 juillet*
- ***Jean-Pierre HANON*** - 10h à 12h - 83, avenue Van Pelt : *Vendredi 4 juillet*
- ***Françoise KARAMUCKI*** - 9h à 11h - C.C.A.S : *Mardi 1er juillet*
- ***Bernard LAVILLE*** - 14h à 16h - 83, avenue Van Pelt : *Mardi 1er, 8, 15, 22 et 29 juillet*
- ***Danièle LEFEBVRE*** - 14h à 16h - Hôtel de Ville : *Jeudi 3, 10, 17, 24 et 31 juillet*
- ***Luc MARONI*** - 14h à 16h - Hôtel de Ville : *Jeudi 3, 24 et 31 juillet*
- ***Edmond POSMYK*** - 9h à 11h - Hôtel de Ville : *Jeudi 3, 10, 17, 24 et 31 juillet*
- ***Philippe RAYTER*** - 14h à 16h - 83, avenue Van Pelt : *Vendredi 4, 11, 18 et 25 juillet*
- ***Danièle REMILI*** - 9h à 11h - Hôtel de Ville : *Vendredi 4, 11, 18 et 25 juillet*
- ***Sylvain ROBERT*** - 17h à 18h - Hôtel de Ville : *Mardi 1er juillet*
- ***Marielle TIMME*** - 15h30 à 17h30 - Hôtel de Ville : *Mercredi 2, 9, 16, 23 et 30 juillet*

## Août 2008

- ***Fatima AIT CHIKHEBBIH*** - 14h à 16h - Centre Vachala : *Jeudi 7, 14, 21 (salle Jacques Brel) et 28 (salle Leclercq) août*
- ***Cécile BOURDON*** - 9h30 à 11h30 - C.C.A.S : *Mecredi 27 août*
- ***Jean-François CECAK*** - 16h à 18h - 83, avenue Van Pelt : *Mercredi 20 et 27 août*
- ***Josette CHOCHOI*** - 14h à 16h - Centre Dumas : *Vendredi 1er, 8, 22 (salle Houdart) et 29 (salle Houdart) août*
- ***Hélène CORRE*** - 15h30 à 17h30 - Hôtel de Ville : *Mercredi 20 et 27 août*
- ***Thierry DAUBRESSE*** - 17h à 19h - Maison des Associations : *Vendredi 1er, 8, 22 et 29 août*
- ***Yvette DAUTHIEU*** - 15h30 à 17h30 - Hôtel de Ville : *Lundi 4, 11, 18 et 25 août*
- ***Jean-Paul DECOURCELLES*** - 17h à 19h - 83, avenue Van Pelt : *Lundi 4, 11, 18 et 25 août*
- ***Maurice DHEDIN*** - 9h à 10h30 - C.C.A.S : *Lundi 4, 11, 18 et 25 août*
- ***Jean-Pierre HANON*** - 10h à 12h - 83, avenue Van Pelt : *Vendredi 8, 22 et 29 août*
- ***Françoise KARAMUCKI*** - 9h à 11h - C.C.A.S : *Mardi 5, 12, 19 et 26 août*
- ***Danièle LEFEBVRE*** - 14h à 16h - Hôtel de Ville : *Jeudi 7, 14, 21 et 28 août*
- ***Luc MARONI*** - 14h à 16h - Hôtel de Ville : *Jeudi 7 et 14 août*
- ***Philippe RAYTER*** - 14h à 16h - 83, avenue Van Pelt : *Vendredi 1er août*
- ***Danièle REMILI*** - 9h à 11h - Hôtel de Ville : *Vendredi 22 et 29 août*
- ***Sylvain ROBERT*** - 17h à 18h - Hôtel de Ville : *Mardi 12, 19 et 26 août*
- ***Marielle TIMME*** - 15h30 à 17h30 - Hôtel de Ville : *Mercredi 6, 13, 20 et 27 août*

# *Piscine Olympique Municipale : nouveaux horaires et activités*

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, la piscine olympique municipale adapte ses horaires et ses activités.

## *Modifications des horaires*

| | *Anciens horaires* | *Nouveaux horaires* |
|---|---|---|
| *Lundi* | 8h30 - 13h<br>14h00 - 19h30 | ***8h30 - 19h30*** |
| *Mardi* | 8h30 – 13h<br>14h - 20h30 | |
| *Mercredi* | 8h30 – 13h<br>15h - 19h30 | |
| *Jeudi* | 10h - 19h30 | |
| *Vendredi* | 7h - 12h30<br>14h - 20h | |
| *Samedi* | 8h30 - 13h00<br>15h00 - 19h30 | 8h30 - 13h00<br>***14h00 - 17h30*** |
| *Dimanche* | 9h00 - 13h00 | ***8h30 - 12h30*** |

## *Nouvelles activités*

***Cours de natation***
- Initiation tout public : le vendredi de 18h à 19h
- Perfectionnement enfant de 14 ans et + : le samedi de 14h à 15h

***Aquagym***
- Lundi de 12h30 à 13h15
- Samedi de 10h15 à 11h

***Aquastep***
- Lundi de 15h à 15h45
- Jeudi de 10h15 à 11h

***Nage avec palmes***
- Vendredi de 8h à 9h

### *À noter...*

- Sortie des bassins 30 minutes avant la fermeture de l'établissement.
- Port du caleçon interdit.
- Piscine fermée les jours fériés.

# Présentation de vos adjoints de quartier

Au cours de la précédente mandature, **la Municipalité s'est engagée dans la voie de la démocratie participative par la mise en place de Comités Consultatifs de Quartier** (Comité des Hauts de Lens, Comité des Dix Places, Comité du Centre-ville), du Comité des sages et du Comité des Jeunes.

Après six années d'activité, un bilan globalement positif de cette première initiative de participation des habitants a été réalisé. Toutefois, en matière notamment de fonctionnement de ces instances et de lien avec la Municipalité, certaines limites sont apparues. Cela a conduit la nouvelle équipe municipale à proposer une formule différente, que l'on retrouve dans de nombreuses villes, de participation des habitants à la vie de la cité : les Conseils de Quartier, en référence à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. **La Ville de Lens se composera donc de trois secteurs,** chacun doté d'un Conseil de Quartier :

- **Conseil de Quartier de Lens Nord-Est** (ce qui correspond aux secteurs de la Faculté Jean Perrin, du Quartier de la Grande Résidence, de la Cité du 12/14)
- **Conseil de Quartier de Lens Nord-Ouest** (ce qui correspond aux secteurs des Cités des Fleurs, des Provinces, du 9, du 9/9bis, du 4, et de la Résidence Sellier)
- **Conseil de Quartier de Lens Est** (ce qui correspond aux Quartiers Montgré, et des Gares, au Centre-ville, au Quartier Van Pelt, aux Cités des Oiseaux et du Grand Condé)

## Quel est le rôle d'un Adjoint de Quartier ?

- Mettre en place et animer le Conseil du Quartier.
- Participer à la création d'ateliers participatifs et urbains dans ce quartier.
- Veiller à la qualité de vie du Quartier en signalant les dysfonctionnements techniques constatés (dépôts sauvages, propreté, anomalies de circulation,...)
- Participer à la vie quotidienne du quartier (fêtes, cérémonies, manifestations associatives,...)

## Josette CHOCHOI, Adjointe au Maire du Quartier Lens Nord-Est

*54 ans - 2 enfants*

Lors de son installation à Lens, Josette CHOCHOI a fait le choix d'habiter à la Grande Résidence. Elle a vécu dans le pavillon Nungesser pendant 6 ans. Elle en garde le souvenir, parmi tant d'autres, des fêtes foraines, événements où les lensois des alentours viennent découvrir avec joie les multiples attractions et partager un moment de convivialité avec les habitants du quartier.

Secrétaire d'un Comité Consultatif de Quartier, elle a l'habitude du contact avec la population lensoise. Son implication avec celle des autres membres du comité a permis d'améliorer la qualité de vie du quartier.

Engagée dans le monde associatif depuis de nombreuses années, elle s'est investie au sein de l'association de parents d'élèves du Collège Jean Jaurès.

**Permanences :** Josette CHOCHOI reçoit la population les **vendredis de 14h à 16h** : les trois premiers vendredis du mois au Centre Alexandre Dumas, et le dernier vendredi du mois à la salle Houdart (y compris le cinquième vendredi du mois le cas échéant).

### Le petit +

Josette CHOCHOI est chargée par le Maire d'accompagner les mutations des établissements scolaires de la Grande Résidence dans le cadre des projets ANRU

## Luc MARONI, Adjoint au M du Quartier Lens Est

En tant que Lensois, Luc MARONI particulièrement de se balader au cœur et de s'installer à la terrasse d'un café beaux jours pour partager un moment de famille.

Président de l'association caritative ALLEL de l'aide alimentaire à Lens, il œuvre pou depuis 20 ans. Il apporte beaucoup d'atte à la population.

Côté loisirs, Place aux Enfants est incontournable que ses enfants attender chaque année. Quant à lui, il réserve tou dimanche d'octobre, pour déambuler dan Grande Braderie de Lens.

**Permanences :** Luc MARONI reçoit la popu **de 14h à 16h** : le 1er jeudi du mois à l'Hôtel le 2ème jeudi du mois dans le bâtiment situé le 3ème jeudi du mois à l'Hôtel de Ville, salle 71 du mois dans le bâtiment situé avenue Van cinquième jeudi du mois le cas échéant).

## Carte représentant les différentes zones des Conseils de quartier

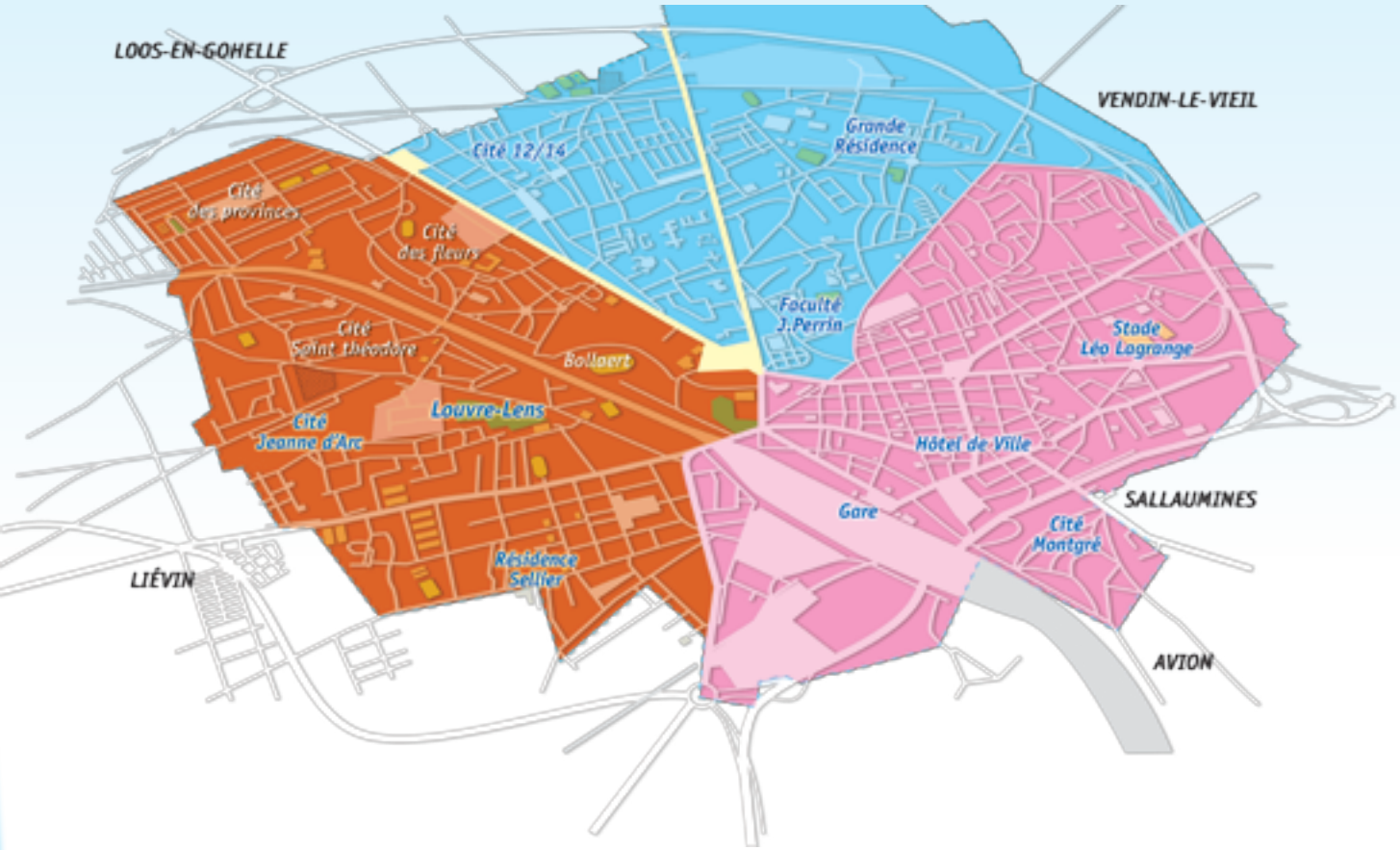


*Conseil de Quartier de Lens Nord-Est - Conseil de Quartier de Lens Nord-Ouest - Conseil de Quartier de Lens Est*

laire

apprécie tout
r du centre-ville
é à l'arrivée des
détente avec sa

ONE qui dispense
ur cette structure
ntion et d'écoute

un événement
nt impatiemment
ujours le premier
s les allées de la

ulation les **jeudis**
de Ville, salle 712,
avenue Van Pelt,
12, le dernier jeudi
Pelt (y compris le

*38 ans - 3 enfants*

### Le petit +

Luc MARONI est chargé par le Maire de la Solidarité et de la Citoyenneté, en relation avec l'Adjointe aux Affaires Sociales, Françoise KARAMUCKI

## Fatima AIT CHIKHEBBIH, Adjointe au Maire du Quartier Lens Nord Ouest

En 2001, elle s'est engagée politiquement pour participer à la vie de quartier de la Résidence Sellier et pour développer l'esprit citoyen des plus jeunes (engagement associatif et expression par l'exercice du droit de vote).

Membre de l'association Artisans du Monde pendant deux années, Fatima AIT CHIKHEBBIH s'est impliquée dans la sensibilisation du public pour une amélioration du pouvoir d'achat des pays pauvres. Par ailleurs, elle a évolué au sein de l'association de parents d'élèves du Collège Michelet.

Habitante de la Résidence des Fleurs, elle apprécie cette vie de quartier calme, entourée de personnes âgées. Ce cadre de vie s'est enrichi et animé par l'arrivée des familles issues de la Résidence Sellier et de la Grande Résidence, relogées suite aux démolitions de certains immeubles. Elle est particulièrement attachée à ce secteur qui bouge, favorisant la mixité des populations et de l'habitat, le tout dans un environnement privilégié, à proximité du site d'implantation du Louvre-Lens.

**Permanences :** Fatima AIT CHIKHEBBIH reçoit la population les **jeudis de 14h à 16h** : les deux premiers jeudis du mois au Centre Vachala, le 3ème jeudi du mois à la salle Jacques Brel et le dernier jeudi du mois au Stade Leclercq (y compris le cinquième jeudi du mois le cas échéant).

*37 ans - 2 enfants*

### Le petit +

Fatima Ait CHIKHEBBIH est chargée par le Maire de l'Intégration et de l'immigration des populations étrangères en lien avec les administrations compétentes

# Création des Conseils de quartier à Lens

Trois Conseils de quartier* ont été créés lors du Conseil Municipal du 24 avril 2008 sur la base du découpage cantonal existant. Il s'agit là d'une démarche volontaire de la Municipalité. Rappelons en effet que la création des Conseils de quartier est facultative jusqu'à 79 999 habitants ; la Ville de Lens, avec ses 36 000 habitants, n'a donc aucune obligation légale de les mettre en place. La création de ces Conseils s'est accompagnée de l'élection de trois nouveaux adjoints de quartier : Luc Maroni pour le quartier Lens Est, Josette Chochoi pour le quartier Lens Nord-Est et Fatima Ait Chikhebbih pour le quartier Lens-Nord Ouest.

***Renforcer l'implication des Lensois est un enjeu essentiel de la démocratie locale :*** les Conseils de quartier ont vocation à encourager l'accès à la participation démocratique et à inciter à une citoyenneté active.

***Outil privilégié de participation, les Conseils de quartiers doivent être avant tout des lieux propices au dialogue, des lieux d'écoute, d'information, de concertation, d'expression, de partage et d'échanges, de réflexion.***

Du fait de son caractère consultatif, le Conseil de quartier ne prend pas de décisions mais il est consulté et informé par la Municipalité sur les projets intéressant directement le quartier. Il joue également un rôle d'initiative puisqu'il a la possibilité d'émettre des propositions destinées à améliorer la vie collective dans le quartier.

Les Conseils de quartier sont compétents pour participer aux ateliers participatifs créés à l'initiative de la Ville ou des membres du Conseil de quartier sur un thème précis (aménagement d'une place, construction d'une aire de jeux,...) ainsi que pour participer, aux côtés des riverains concernés, aux ateliers urbains de proximité mis en place pour l'accompagnement et le suivi des projets ANRU.

## Composition et fonctionnement des Conseils de quartier

Chaque conseil de quartier élit un Bureau présidé par l'adjoint dont le rôle est de fixer les ordres du jour des rencontres, de planifier les réunions et de diffuser les informations (voir organigramme ci-contre).

***Il se réunit au moins trois fois par an.*** En vue d'effectuer une évaluation en continu du travail de ces Conseils et afin d'assurer une mise en commun des pratiques et expériences, une rencontre tous les deux ans rassemblant l'ensemble des Conseils en séance plénière sera organisée en présence de Monsieur le Maire et sera ouverte à l'ensemble de la population.

## Comment devenir membre ?

Vous souhaitez partager votre avis sur votre quartier ? Vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale ? Vous avez le sens de l'initiative ? N'hésitez pas à poser votre candidature au collège qui vous concerne : le collège des habitants, celui des personnes âgées et le collège d'associations sont ouverts à candidature par voie de presse. Vos candidatures sont à adresser avant le 27 juin 2008, en renvoyant le bulletin que vous trouverez dans cette publication au cabinet des adjoints. ***Un tirage au sort parmi la liste de volontaires désignera les membres titulaires et suppléants pour chaque quartier.***

### Dates-clés

- ***Octobre 2001 :*** la ville de Lens expérimente la démocratie locale avec l'instauration des Comités Consultatifs de quartier
- ***27 février 2002 :*** loi relative à la démocratie de proximité
- ***16 novembre 2002 :*** Signature de la Charte prévoyant l'absence d'élus dans les CA des Comités Consultatifs
- ***Juin 2004 :*** mise en place des ateliers participatifs
- ***Janvier 2005 :*** mise en place d'une Charte pour le développement de la Citoyenneté à Lens
- ***24 avril 2008 :*** instauration des 3 Conseils de quartier
- ***Juin 2008 :*** appel à candidature
- ***Octobre 2008 :*** mise en place des Conseils de quartier

***Chaque Conseil de quartier (Lens Est, Lens Nord-Ouest et Lens Nord-Est) se compose de 4 collèges :***

### *Collège « Habitants »*

Renouvelé tous les 2 ans

9 membres titulaires + 3 suppléants

Pour les personnes âgées de plus de 16 ans et de moins de 65 ans

Désigné par tirage au sort après appel à candidature*

### *Collège « Associations »*

Renouvelé tous les 2 ans

6 membres titulaires + 3 suppléants

Pour les associations du quartier

Désignation par le Maire

### *CONSEIL DE QUARTIER*

24 membres titulaires
+ 11 membres suppléants

Renouvelé tous les 2 ans

### *Collège « Personnes âgées »*

Renouvelé tous les 2 ans

3 membres titulaires + 3 suppléants

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans

Désigné par tirage au sort après appel à candidature*

### *Collège « Elus et personnalités »*

Adjoint de quartier
+ 1 conseiller municipal résidant sur le quartier
+ 4 personnalités représentant les institutions ou le tissu économique du quartier (2 suppléants)

Désignation par le Maire

*(*) Lors de la création du Conseil, en vue d'assurer la représentativité des différentes composantes urbaines du quartier, ce dernier sera divisé en 3 secteurs, pour lesquels trois habitants seront tirés au sort parmi la liste des personnes ayant fait acte de candidature*

# Candidature - Conseils de quartiers

## *Habitants et personnes âgées*

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom* :.....

Prénom* :.....

Date de naissance* : ____ /____ /_____

Adresse* :.....

.....

Tél. : ____ /____ /____ /____ /____ Portable : ____ /____ /____ /____ /____

e.mail : ..... @ .....

***souhaite participer***

☐ ***au collège « Habitants » (16-64 ans)*** ☐ ***au collège des « Personnes âgées » (65 ans et plus)***

à Lens, le ____ /____ /2008. Signature* :

***Les associations peuvent s'adresser en mairie pour présenter leur candidature.***
(* Mentions obligatoires)

## *Modalités*

Coupon à renvoyer avant le ***27 juin 2008*** au :

***Cabinet des Adjoints***
***Mairie de Lens***
***17 bis place Jean Jaurès***
***62300 LENS***

Le tirage au sort des membres de chaque collège sera effectué publiquement.

***Le 4 juillet 2008***
***à 17h, Hôtel de Ville***

Ville de LENS

## "Lens, à gauche pour un autre avenir"

Mort programmée de la démocratie participative à Lens, et cadeau à la Droite ! Fini les comités de quartier : place aux « conseils de quartiers ». Sans même demander l'avis des habitants, on a créé une institution calquée sur les cantons ; ainsi par exemple, ne plus dire : « les Hauts de Lens », mais conseil de quartier Lens Nord-Est ! Dans toute institution démocratique on élit un président, ici non : les présidents sont des adjoints nommés par le maire. Contre cette mise au pas anti-démocratique, nous avons été les seuls à rejeter cette question au dernier conseil municipal.
Cerise sur le gâteau : quelques lignes d'expression dans ce bulletin pour chaque liste : quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que le MoDem avait constitué une liste ? !!!
Décidément M. Delcourt n'a pas bien compris la leçon des élections : il persiste et signe.

Annie SAINT-ARNOULT

## "Atouts Lensois"

Lensoises, Lensois,
Je tiens à travers cette communication à remercier toutes celles et tous ceux qui, lors du précédent scrutin municipal, ont porté leurs suffrages sur la liste « Atouts Lensois », liste dont j'ai eu l'immense privilège de conduire avec des femmes et des hommes volontaires et défendant des convictions au-delà des clivages politiques traditionnels. Dernièrement, le nouveau conseil municipal a été installé et les priorités de la majorité sortante ont été fixées. Je serai votre voix pour défendre les engagements auxquels bon nombre de lensoises et de lensois ont adhéré et seront défendus sans reniement. En effet, mon action au sein du conseil municipal sera d'infléchir la ligne politique de la majorité pour que celle-ci respecte les principes que nous avons défendus.

Naceira VINCENT

## "Lens, pour tou-te-s"

Un printemps de luttes
Les salariés de GSF Pluton à Lens ont fait grève quinze jours pour leur salaire. Enseignants et parents d'élèves lensois sont mobilisés contre les suppressions de postes et ont manifesté le 15 mai à Lens. Les retraités ont également manifesté pour la défense des pensions et du pouvoir d'achat. Dans tous les services publics, les problèmes s'aggravent. Le 18 mai, des mères de familles lensoises sont allées protester à la CAF d'Arras avec les élus communistes contre la baisse des allocations familiales. Des exemples locaux qui illustrent le ras-le-bol de la politique gouvernementale qui favorise les riches et déshabille les pauvres pour vêtir les miséreux.
Depuis un an, les Français ont beau se lever tôt, ils ne voient rien d'autre qu'une avalanche de mauvais coups. Une année qui a paru plus longue qu'un siècle.

Jean-Michel HUMEZ

## "Unis pour Lens aujourd'hui et demain"

Ensemble pour construire.
Vous nous avez accordé votre confiance pour assurer le développement de notre ville pour les six prochaines années. Nous vous en remercions.
Cette mission au service de l'intérêt général nous allons la mener profitant des acquis et du riche travail engagé par l'équipe du mandat précédent.
Les grands projets en cours sur Lens ont été adoptés par eux, nous aurons, nous, la responsabilité de les faire sortir de terre.
Pour mener à bien cette ambition notre équipe Unis pour Lens s'est élargie à différentes sensibilités de la gauche : des socialistes, des nouveaux communistes, des républicains citoyens, des personnalités de la société civile.
Nous avons de l'ambition pour Lens, nous sommes animés par une seule chose être à votre service, à celui du confort de nos aînés, à l'emploi de nos actifs et au devenir de nos nouvelles générations.
Ce renouveau de Lens est engagé.
Le quartier des gares est en pleine mutation : le parvis de la gare se termine, le chantier de la gare routière va sortir de terre et l'Apollo laissera place très prochainement à de nouvelles activités.
Ca bouge également dans nos quartiers : la rénovation de la Résidence Sellier s'achève, celle de la Cité 12-14 se poursuit et celle de la Grande-Résidence a débuté.
La première pierre du Louvre sera prochainement posée consacrant ainsi l'ouverture de ce chantier.
Ces grands travaux ont peut-être causé des désagréments pour les riverains et nous faisons tout ce qui est possible pour les atténuer, mais il ne faut pas oublier les avantages qu'ils apporteront une fois terminés.
Savez-vous que ces chantiers seront l'occasion de milliers d'heures de travail ? Pour plusieurs années dans le bâtiment et les travaux publics qui restent les plus gros employeurs de notre région avec leurs 80 000 salariés.
Les nombreux lensois qui connaissent les difficultés quotidiennes dues à la politique de récession menée actuellement au niveau national, qui viennent nous demander de l'aide à l'occasion des échanges que nous avons lors de nos permanences, ne nieront pas l'urgence de tels projets.
Ces derniers mois nous avons eu l'occasion de vous le dire, ces chantiers ne sont pas au-dessus de nos moyens. Grâce à la gauche unie dans les Départements comme à la Région nous avons obtenu les subventions nécessaires et ainsi l'effort sera partagé.
Quoi de plus normal puisque ce nouveau Lens sera la ville centre de l'agglomération, il bénéficiera à l'ensemble de la population de l'ex bassin minier voire au-delà.
Vous le voyez la municipalité continue d'avancer, elle sait résister contre les fermetures des classes, le recul des services publics, le désengagement de l'État, elle est bouclier pour apporter l'aide sociale, rénover l'habitat ou protéger ceux que le handicap touche, mais nous comptons sur nos propres forces pour construire l'avenir.
C'est ensemble que nous le construirons.

Jean-François CECAK

## "MoDem"

Dresser un premier bilan après 3 mois d'installation au Conseil Municipal serait démesuré.
Pour l'heure, c'est la prudence qui est de mise.
Mes priorités : Observer, écouter, analyser…
Seule abstention de ma part, le vote du budget primitif lors du premier conseil municipal par manque de temps et de recul.
Elu à 6 commissions : finances, solidarité, jeunesse et éducation, développement et aménagement économique et commercial, démocratie participative et citoyenneté, famille.
Au service de tous les Lensoises et lensois, n'hésitez pas à me contacter.
Portable : 06 62 44 65 97
Email : real.dominique@wanadoo.fr

Dominique REAL

## "Lens, c'est vous"

Nous remercions les lensois qui nous ont fait confiance, et ont ainsi fait que nous sommes le première force d'opposition du conseil municipal : le nombre de conseillers municipaux UMP a doublé. Patrick BOURSIER, Sophie GAUTHY, Jean-Claude DEPRES et moi-même, Béatrice PERMUY allons œuvrer pour que le programme que nous avons élaboré avec vous durant les élections municipales soit pris en compte, et vos voix entendues. Nous savons à quel point il est important que vous soyez écoutés, car vous avez des propositions à faire pour la gestion et l'avenir de votre ville. Nous serons attentifs à ce que vous soyez consultés avant la décision de mise en œuvre des projets, et leur conception. Aidez-nous : participez aux comités de quartier, faites entendre votre voix ! Venez assister aux conseils municipaux. N'hésitez pas à nous joindre en écrivant à la mairie ou en téléphonant au 06 80 62 73 14 : dans tous les cas, une réponse vous sera donnée. Nous sommes élus pour vous représenter et défendre vos idées. Nous assurons également les membres du Racing Club de Lens, son Président, de notre soutien, une pensée aussi pour les nombreux salariés auxquels la descente en L2 risque de faire perdre leur emploi : soyons certains que l'équipe va retrouver la place qui est la sienne dès l'année prochaine, et porter haut les couleurs de la Ville.

Béatrice PERMUY

# Eté 2008 : des solutions adaptées pour divertir la jeunesse lensoise

## Les sorties d'un jour...

Pour les lensois âgés de 6 à 17ans qui souhaitent partir à la découverte de la Région, les sorties d'un jour sont une solution adaptée ! Découverte de la nature, sports, grands jeux, musées, base de loisirs... Le programme est riche et varié ! Les inscriptions se font à la semaine et comprennent une à trois sorties, selon le calendrier établi.

***A noter...***

- Un ramassage en bus est prévu (le parcours est à demander lors de l'inscription)
- Le repas du midi n'est pas fourni par la Ville de Lens
- Un petit déjeuner et un goûter seront servis à chaque participant

### Calendrier des sorties d'un jour

| JUILLET 2008 | AOUT 2008 |
|---|---|
| ***Semaine du 1 au 4 juillet*** | ***Semaine du 28 juillet au 1er août*** |
| Vendredi 4 juillet | Vendredi 1er août |
| ***Semaine du 7 au 11 juillet*** | ***Semaine du 4 au 8 août*** |
| Lundi 7 juillet, Mercredi 9 juillet, Vendredi 11 juillet | Lundi 4 août, Mercredi 6 août, Vendredi 8 août |
| ***Semaine du 14 au 18 juillet*** | ***Semaine du 11 au 15 août*** |
| Mercredi 16 juillet, Vendredi 18 juillet | Lundi 11 août, Mercredi 13 août |
| ***Semaine du 21 au 25 juillet*** | ***Semaine du 18 au 22 août*** |
| Lundi 21 juillet, Mercredi 23 juillet, Vendredi 25 juillet | Lundi 18 août, Mercredi 20 août, Vendredi 22 août |

## Les Centres de loisirs sans hébergement...

Les ***Centres de Loisirs*** accueillent les enfants âgés de ***3 à 12 ans*** à l'occasion des vacances scolaires de l'été 2008. Des ***Centres de Loisirs Sportifs*** sont proposés aux ***12-17 ans***. Ils se dérouleront du ***lundi 7 au vendredi 25 juillet 2008*** et du ***lundi 4 au vendredi 22 août 2008***. Accueil de 9h à 17h (sauf lundi 14 juillet et vendredi 15 août 2008).

## Centres de loisirs - intersession

A Jean MACE pour les 3-12 ans. ***Réservés aux enfants dont les deux parents travaillent.*** Calendrier : Vendredi 4 juillet, du 28 juillet au 1er août ou du 25 au 29 août.

## Mes deux parents travaillent ?

La garderie m'accueille le matin dès 8h30 et le soir jusqu'à 18h ! (tarification à la ½ h)

## Lieux d'activités

***Cité 2*** (centre VOLTAIRE (3-12 ans)), ***centre-ville*** (centre Bracke-Desrousseaux (3-5 ans) - un ramassage en bus est prévu pour les enfants fréquentant habituellement le centre Rouquié - centre CARNOT (6-12 ans)), ***cité 12 / résidence des Fleurs et des Provinces*** (centre Ferdinand BUISSON (3-5 ans), centre Louis PASTEUR (6-12 ans), centre Jean MACE (3-12 ans), Grande Résidence, centre Emilienne Moreau (3-12 ans), centre Victoire Lampin (3-5 ans) - un ramassage en bus est prévu pour les enfants fréquentant habituellement les centres Bracke-Desrousseaux et Roland - centre Jules Verne (6-12 ans) - un ramassage en bus est prévu pour les enfants fréquentant habituellement le centre Basly), ***centre sportif*** (gymnase Jean Jaurès).

## Inscriptions

Les inscriptions et le règlement se déroulent :

***Centres de loisirs de juillet***

Jusqu'au vendredi 20 juin 2008. De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

***Centres de loisirs d'août***

Jusqu'au lundi 21 juillet 2008. De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

## Important !

Aucune inscription ne sera prise au-delà du 20 juin pour les centres de juillet, au-delà du 21 juillet 2008 pour les centres d'août.

## Attention !

Les capacités d'accueil sont limitées.

## Renseignements

Une question concernant le fonctionnement, les activités, les tarifs, ou les modalités d'inscription des accueils loisirs ? Le Service Jeunesse de la Ville de Lens est à votre écoute...

***Par téléphone au 03 21 69 08 43***
***ou au 03 21 69 08 26***
***Dans ses locaux, situés 83, avenue Van Pelt***

# Journées-Louvre

Les CM2 Lensois ont pu, comme leurs camarades en 2007, bénéficier d'une journée de découverte du musée du Louvre à Paris.

# Les enfants s'initient au jeu théâtral

Des ateliers d'initiation au jeu théâtral sont animés par Maureen Pileczko, comédienne des « Ateliers du Caméléon ». Elle sensibilise les enfants et adolescents aux pratiques artistiques. ***Ces activités gratuites, proposées par la Municipalité, s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Cohésion Social et se déroulent au Centre Social Alexandre Dumas.***
Tous les lensois de 3 à 18 ans peuvent y participer.

***Renseignements et inscriptions auprès du service culture de la Ville de Lens au 03 21 69 86 09***

« Les petits comédiens de 3 à 8 ans s'appliquent pendant les répétitions ! Restitution programmée au samedi 14 juin 2008 à 15h au Centre Damas... »

# « Flick book Louvre-Lens » : le mini musée des élèves des écoles Marie Curie et la Passerelle

Cette action de sensibilisation aux pratiques des arts visuels, s'inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. L'objectif principal est de lutter contre les inégalités d'accès à la culture et de favoriser la sensibilisation aux pratiques culturelles.
***Appelée initialement « flick book Louvre-Lens », cette action porte désormais le nom de « mini-musée ».***
Les activités se déroulent avec Laurence MASSE, Artiste plasticienne. Elle intervient au sein de l'école élémentaire Marie Curie, proche du site du Musée du Louvre-Lens et nouveauté cette année, les activités ont été étendues à l'institut médico-éducatif « La Passerelle ».
***Le « Mini musée » construit par les élèves des deux établissements se compose de 16 boîtes qui correspondent à 16 espaces « galerie ».***
***L'inauguration de ce mini musée a eu lieu samedi 26 avril à 11h30*** en présence des parents, des petits artistes, des élus, des enseignants, des éducateurs, et de l'Inspection de l'Éducation Nationale.

## En chiffres

- 49 heures de travaux
- 28 élèves de CE2 de l'école Curie
- 25 élèves de l'institut médico-éducatif « La Passerelle »

# Un été avec où balades riment avec culture !

Avec l'avènement du printemps et le retour de l'été, l'Office de Tourisme de Lens-Liévin propose, en attendant le Louvre-Lens, une kyrielle de visites guidées pour bouger et découvrir des richesses à deux pas de chez vous. Plusieurs visites sont proposées en semaine et le week-end durant les grandes vacances. ***Avis aux amateurs !***

## Circuit de la Mine au Louvre Lens

***Circuit en autocar de 2 h 30*** - Des Anciens Grands Bureaux des Mines de Lens au site de la future implantation du Louvre en passant par la base et les terrils jumeaux du 11/19 et par le chevalement Saint-Amé, vous découvrirez l'incroyable reconversion d'un territoire façonné par l'épopée minière. ***Départ et retour :*** Gare SNCF de Lens - ***Réservation indispensable. Dates :*** 15 juin à 10h, 9 juillet à 15h, 14 juillet à 10h, 20 juillet à 10h, 26 juillet à 15h, 6 août à 15h, 15 août à 15h, dimanche 24 août à 10h.

## « Lens, histoires de façades »

***Circuit pédestre de 2 h*** - Le nez en l'air, laissez-vous conter la fantastique évolution historique et architecturale de la ville de Lens. Les façades seront prétextes à une présentation des différents mouvements architecturaux depuis la Reconstruction jusqu'à nos jours. ***Départ :*** Gare SNCF de Lens - Retour : Place Jean Jaurès (Hôtel de Ville) - Réservation indispensable. ***Dates :*** 12 juillet à 10h, 23 juillet à 15h, 9 août à 10h, 20 août à 15h

## « Les champs de batailles de l'Artois »

***Circuit en autocar de 3h30*** - Des champs de bataille de Loos-en-Gohelle au Mémorial Canadien de Vimy, en passant par le cimetière français de Notre-Dame de Lorette et le cimetière allemand de la Maison Blanche, vous partirez sur les traces des combattants de la Grande Guerre. ***Départ et retour :*** Gare SNCF de Lens - ***Réservation indispensable. Dates :*** 29 juin à 14h, 16 juillet à 14h, 27 juillet à 14h, 10 août à 14h, 19 août à 14h

## La Mine, mangeuse d'hommes

***Circuit en autocar et pédestre de 2 h 30*** - Ce circuit qui vous mène au site du Parcours des Rescapés vous permet de revivre l'horreur vécue par les 14 mineurs survivants à la catastrophe de Courrières mais aussi l'attente des familles et d'une manière plus générale l'organisation de la vie des mineurs. ***Départ et retour :*** Maison Syndicale - 32, rue Casimir Beugnet à Lens. Parking : Place Roger Salengro (à 5 mn de la Maison Syndicale) - ***Réservation indispensable. Dates :*** 30 juillet à 15h, 13 août à 15h

## La diversité des cimetières militaires

***Circuit en autocar de 2 h*** - Cimetières, mémoriaux, lieux de combat sont différemment conservés et présentés au public suivant le pays propriétaire. Ce circuit qui vous conduit du cimetière français de Notre-Dame de Lorette, au cimetière allemand de Neuville-Saint-Vaast en passant par le cimetière britannique du Cabaret Rouge de Souchez vous révèle la diversité des hommages rendus aux soldats selon leur nation d'origine. Départ et retour : Centre Européen de la Paix - 100, rue Pasteur - 62 153 Souchez - ***Réservation indispensable. Dates :*** 22 juin à 15h, 6 juillet à 15h, 3 août à 15h

Office de Tourisme Artois-Gohelle
De surprises en découvertes

## Contact

***Office de Tourisme Artois-Gohelle***
***CommunAupole Lens-Liévin***

26, rue de la Paix
62 300 Lens
Tél. : 03 21 67 66 66

info@tourisme-lenslievin.fr
www.tourisme-lenslievin.fr

## L'ADIE, association de microcrédit en France, recherche des bénévoles

Créée en 1989 par Maria NOWAK, ***l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) a pour mission de financer les créateurs d'entreprises exclus du système bancaire*** et de les accompagner dans la mise en place et le développement de leur activité.
***L'ADIE Pas-de-Calais renforce ses services d'accompagnement*** afin d'aider à pérenniser les entreprises créées par des chômeurs du département en leur apportant conseils et appui dans les domaines commercial, juridique, fiscal, social,...
Vous avez une expérience dans la création et/ou la gestion d'entreprises ? Vous avez envie de partager avec des personnes en précarité économique voulant créer leur propre emploi ? Devenez bénévole ADIE !

***L'ADIE en chiffres depuis 1989***

- Plus de ***50 000 microcrédits***
- Près de ***45 000 nouvelles entreprises financées***
- Plus de ***52 000 emplois créés***
- ***80% des personnes financées se réinsèrent dans la vie professionnelle***

*Renseignements au*
***03 22 71 10 66***

## Maison du diabète et du Risque Cardio-vasculaire à proximité...

Une permanence de la Maison du Diabète et du risque Cardio-vasculaire (dont le siège se situe en métropole lilloise) se tient tous les lundis au 7, square du Grand Condé à Liévin.
Toute la journée, ***une infirmière et une diététicienne sont à la disposition des personnes diabétiques, obèses ou ayant des problèmes cardio-vasculaire*** qui souhaitent les rencontrer sur rendez-vous afin de faire le point sur la gestion de la maladie au quotidien.

*Renseignements au* ***03 20 72 32 82***
*ou sur le site Internet*
***www.maison-diabete.com***

## Accompagner la fin de vie, s'informer, en parler

Un service téléphonique d'information, d'orientation et d'écoute qui offre renseignements, soutien psychologique et assistance juridique et sociale sur toutes les questions relatives à la fin de vie, à l'accompagnement et au deuil.

*En cas de besoin, composez le*
***0811 020 300***

# Fiche pratique

## Les numéros d'urgences

- **SAMU** ..... *15*
- **POLICE** ..... *17*
- **POMPIERS** ..... *18*
- **Médecins de Garde**
  **nuit, week-end et jours fériés** ..... *03 21 71 33 33*
- **Urgence Sociale Accueil des sans abri** ..... *115*
- **Allo enfance Maltraitée** ..... *119 ou 0800 05 41 41*
- **Allo maltraitance personnes âgées** ..... *0892 68 01 18*
- **Corps Intercommunal des Pompiers Volontaires**
  **de Lens-Liévin (CIPALL)** ..... *0 800 62 18 18*

## Les numéros administratifs

- **Maison de la Justice et du Droit de Lens** ..... *03 91 83 01 10*
- **N° vert de la ville de Lens** ..... *0 800 167 167*
- **N° d'astreinte de la ville Lens**
  *(en dehors des heures d'ouverture*
  *de la Mairie : de 18h à 9h, 7j/7j)* ..... *03 21 08 03 03*
- **CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination**
  **Gérontologie de la CALL** ..... *03 21 20 08 00*
- **Sécurité Secours Minière**
  **médecins de garde** ..... *03 21 27 01 00*
- **Dépannage électricité** *24h/24h* ..... *0810 33 39 59*
- **Dépannage Gaz** *24h/24h* ..... *0810 43 36 59*

## Grandes fêtes de Lens

### Place aux enfants !

Le Centre-ville appartient aux enfants le samedi 21 juin 2008 de 14h à 19 heures : jeux gonflables, animations, et lâcher de ballon

### Carnaval latino

Dimanche 22 juin 2008 dès 15h, les artères lensoises s'animeront au rythme d'un carnaval latino : dépaysement assuré !

Dimanche 22 juin 2008
à partir de 15 H - Centre Ville
GRANDES FÊTES DE LENS
Carnaval Latino
Défilé à travers la ville
jusqu'au Stade Bollaert
Ville de LENS

## Cet été, Place aux Artistes !

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Lens a convié les artistes de rue à s'exprimer en centre-ville. Théâtre, danse urbaine, musique, arts du cirque,...
Du mercredi 2 juillet au samedi 30 août 2008 soyez au rendez-vous les mercredis et samedis après-midis !

## Prochains Rendez-vous culturels à ne pas manquer

### Au programme : Spectacles

- ***Mardi 10 juin 2008 – 20h30 – Théâtre Le Colisée*** – Concert de printemps de l'Harmonie Municipale de Lens sous la direction de Michel CORENFLOS
- ***Jeudi 26 juin 2008 – 20h30 – Théâtre Le Colisée*** – Clôture de saison par l'Orchestre National de Lille sous la direction de Jean-Claude CASADESUS

Dimanche 22 juin 2008

à partir de 15 H - Centre Ville

# GRANDES FÊTES DE LENS

# Carnaval Latino

## Défilé à travers la ville jusqu'au Stade Bollaert

audace.fr - 03 21 135 600

Ville de LENS